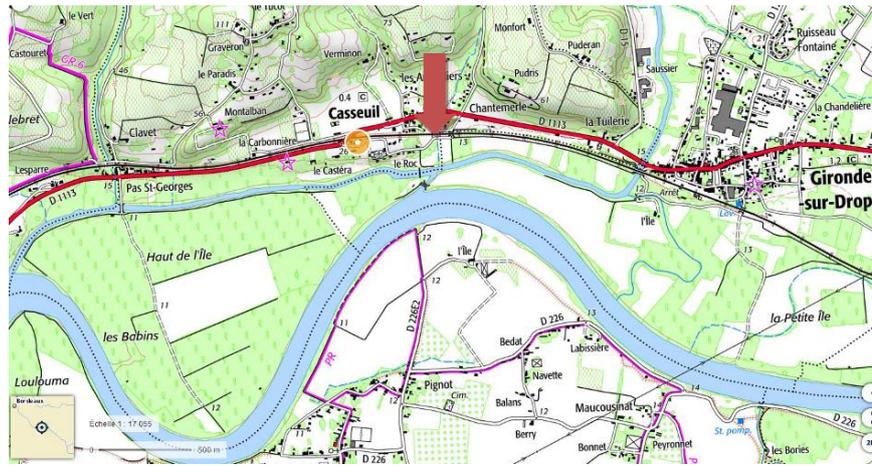


AMÉNAGEMENT D'UNE PASSE À POISSONS À PLOTS BÉTON RÉGULIÈREMENT RÉPARTIS SUR LA RIVIÈRE DROPT À CASSEUIL (33)

Le seuil de Casseuil est la propriété de l'Etat. Il s'agit du premier ouvrage implanté sur la rivière Dropt, en amont de la confluence avec la Garonne.

Obstacle à la continuité écologique, identifié depuis l'étude initiale globale lancée sur 22 ouvrages du Dropt en 2012, sa mise en transparence est lancée par le Syndicat Mixte du Dropt Aval (gestionnaire d'une partie du bassin versant du Dropt) en juillet 2019. L'objectif visé est l'amélioration des déplacements d'espèces piscicoles notamment grandes migratrices (anguille et grande alose).



Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Dropt Aval (maitrise d'œuvre EPIDROPT).

Entreprise : Buesa (travaux) et Socama (maitre d'œuvre).

Période de réalisation des travaux : Prévus de fin août à fin novembre 2019. Le chantier s'est arrêté suite à des crues. Reprise du chantier 3 semaines en juin et juillet 2020.

Objectifs des travaux :

- Améliorer la continuité écologique sur le bassin du Dropt en améliorant le franchissement piscicole sur ce premier obstacle depuis la confluence avec la Garonne.
- Se mettre en conformité réglementaire (ouvrage en Liste 2).



Avant/après travaux



Crête du seuil abaissée et fondement de la passe à poissons le 24 octobre 2019 (19 septembre 2019) - © FDAAPPMA33





Le Dropt en crue le 14 novembre 2019



Crête du seuil de Casseuil (19 septembre 2019)



(8 août 2020) © FDAAPPMA33

Descriptif technique :

Le rétablissement de la continuité écologique n'a pas pu être considéré dans l'ancien bras éclusier qui arrive à l'amont du seuil car il a été déconnecté de 5 à 6 mètres de la Garonne qui s'est progressivement encaissée sous l'effet de l'érosion. L'écluse est désormais condamnée par un dallage en béton.

La suppression totale de l'ouvrage n'a pas été retenue. Un risque d'érosion régressive aurait pu déstabiliser les ponts supportant une route et une voie ferrée à proximité. Il a donc été choisi de maintenir un seuil de fond en l'abaissant de 90 cm par l'arasement de ses palplanches. Une passe à poisson réputée efficace pour toutes les espèces dites « à plots à béton » a été installée sur ce premier ouvrage ouvrant sur le bassin versant du Dropt. La berge en rive gauche a été sécurisée par la pose d'un enrochement et la mise en pente plus douce au-dessus.

Cout des travaux : 308 768 €

Financement : Agence de l'Eau Adour-Garonne : 180 000 € (fond de concession ministériel) ; Etat (ministère de la transition écologique) : 120 000 € ; Syndicat Mixte du Dropt : 8 768 € (correspondant talutage en pente douce et pose de géotextile + Réalisation d'un film pour promouvoir l'opération).

Administratif : Situé sur l'ancien domaine public fluvial (DPF) et rayé de la nomenclature des cours d'eau navigables, l'ouvrage appartient à l'Etat. Sa gestion est confiée au Syndicat Mixte Dropt Aval. Une convention tripartite a été établie dans le cadre des travaux (entre l'agence, l'Etat et le syndicat qui reste gestionnaire de l'ouvrage).

Informations complémentaires :

A partir du 4 novembre 2019, une crue de 40 m³/s a stoppé la poursuite de la pose des plots (réalisée à 30%) sur le radier de la future passe. Après une période de ressuyage, aucun dégât n'était constaté. Mais les travaux allaient se trouver durablement arrêtés. En effet, le Dropt allait connaître des crues à la fois importantes mais aussi, fait plus rare, récurrentes. Ainsi au mois de décembre, le Dropt subissait deux crues de plus de 100 m³/s. Au mois de mars, une nouvelle crue atteignait 90 m³/s. De mars à mai, le confinement lié à l'épidémie Covid19 a reporté l'action. Début mai, deux nouvelles crues rapprochées se produisaient avec respectivement plus de 111 m³/s (le 2 mai) et 95 m³/s (le 11 mai). Les mois de juin et juillet ont permis la finalisation de la passe à poissons, de la protection de berges et la remise en état des terrains des propriétaires riverains.

Le diagnostic établissait des scénarii d'aménagement du seuil incluant une passe à kayak. L'enjeu était jugé localement suffisamment faible pour privilégier le passage de l'eau dans une unique passe à poissons.

Voir la vidéo réalisée sur cette opération : <https://vimeo.com/484363197/66941d0bc2>

Aménagement d'un deuxième ouvrage à Labarthe (2023) : <https://www.youtube.com/watch?v=TTUIfYWNpDo>

Suivi mis en place : La FDAAPPMA de Gironde a réalisé un inventaire piscicole avant travaux faisant apparaître près de 200 anguilles en pied d'ouvrage et seulement 3 en amont. Une population faiblement représentée d'aloses et de mulets restait à l'aval attestant de l'impact de cet ouvrage. Elle procédera à de nouvelles pêches électriques pour établir le degré de fonctionnalité de l'aménagement (sur 4 ans).

Quels impacts ? : Des anguilles ont été repérées franchissant le seuil abaissé. Depuis des ammocètes ont été pêchées en amont, signe d'un franchissement plus étendu en particulier de la lamproie marine.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR: Alexandre BOUSQUET - riv.dropt@orange.fr - 06 70 32 71 19.

PDT au moment de travaux : Stéphane FARESin - 23 av de la Bastide - 24500 EYMET - 05 53 57 53 42.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

